



646 route de l'aérodrome
73460 TOURNON
Tél 04 79 38 48 03
www.acalbertville.com
E.mail : aeroclub.albertville@acalbertville.com

Apprendre à piloter à l'Aéro-Club d'Albertville



1er mars 2019

Les Instructeurs de l'Aéro-Club



Jacques
DUBOURGEAT
0616032735
0041797352621
jdgt@cegetel.net
Qualifs : CPL - FI - Vol de nuit



Pierre Philippe REILLER
04 79 37 89 93
06 18 08 94 43
preiller@ac-grenoble.fr
Qualifs : FI - FE



Olivier PODVIN
06 63 16 74 08
podvoo@gmail.com
Qualifs : CPL - FI - FE - Montagne



Eric BELLINGHERY
06 45 47 39 30
eric@bellinghery.fr
Qualifs : CPL - FI - FE - Montagne -
Volfige



Cessna 152 – 2 places – 114 CV
Vitesse 95 Kts (175 kms/h)
Prix de l'heure : 105 €uros
Instruction: 40 €uros / h

**Le Cessna 152 : un avion école très sûr
qui a formé des milliers de pilotes
dans le monde entier**

Je veux apprendre à piloter un avion : combien cela va-t-il me coûter ?

BREVET de BASE – LICENCE LAPL - LICENCE PPL

	- 21 ans (né après le 1 ^{er} Janvier 1995)	+ 21 ans
1/ Inscription au Club	215 €	265 €
2/ Licence Fédération Française Aéronautique	76 €	76 €
3/ Revue Info-Pilotes (Option)	40 €	40 €
4/ Visite médicale auprès d'un médecin agréé	50 €	50 €
5/ Heures de vol Brevet de Base :		
25 h(moyenne) sur Cessna 152 F(105 €/h)	2 625 €	2 625 €
25 h Instructeur (40 €/h)	1 000 €	1 000 €
5/ Heures de vol LAPL :		
40 h(moyenne) sur Cessna 152 F(105 €/h)	4 200 €	4 200 €
40 h Instructeur (40 €/h)	1 600 €	1 600 €
6 / Heures de vol Licence PPL		
55 h (moyenne)sur Cessna 152 F(105 € /h)	5 775 €	5 775 €
55 h Instructeur (40 €/h)	2 200 €	2 200 €
7/ Fournitures :		
Manuel du pilote d'avion	85 €	85 €
Carnet de vol	15 €	15 €
Abonnement Gli-Gli (entraînement examen) entre 20 et 100 Euros selon durée .	60 €	60 €
8 / Taxes (DGAC) pour brevet	80 €	80 €
A déduire pour les moins de 21 ans :		
Bourse FFA Lâcher	- 335 €	
Bourse FFA Brevet de base ou	- 335 €	
Bourse FFA Brevet de base avec BIA	- 500 €	
Bourse FFA PPL	- 670€	
Maxi Bourses :	1840 €	
Estimation Brevet de Base (sans les bourses)	4 246 €	4 296 €
Estimation Licence LAPL (sans les bourses)	6 421 €	6 471 €
Estimation Licence PPL (sans les bourses)	8 595 €	8 645 €

Repères sur la formation

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

Destiné aux jeunes de plus de 13 ans. Il s'effectue dans le cadre d'une convention signée entre un aéro-club et un établissement scolaire. Il comporte une initiation théorique dans un établissement scolaire et une initiation pratique en aéro-club. Le titulaire d'un BIA peut obtenir des bourses en s'adressant à l'Aéro-Club. L'aéroclub d'Albertville dispense depuis 2014 une formation BIA en partenariat avec le Lycée Jeanne d'Arc à Albertville. La formation s'étale sur l'année scolaire.

Brevet de base (BB)

Le brevet de base, s'adresse aux jeunes dès l'âge de 15 ans, permet de voler seul à bord, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome de départ (hors des espaces contrôlés ou réglementés) et au delà avec les autorisations additionnelles .

Les conditions d'obtention sont :

- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande et 4 heures en solo et 20 atterrissages
- Avoir 15 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet
- Subir avec succès les examens théoriques, pratiques et de radio prévus par arrêtés

Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé

Le Brevet de Base sera remplacé à partir de 2018 par le LAPL restreint

Brevet de Pilote LAPL

Nouveau brevet Européen qui permet de piloter en Europe et en Suisse un aéronef quatre places mono-moteur à pistons. Ce type d'avion équipe la quasi-totalité des aéroclubs en France

Les conditions d'obtention sont les suivantes:

- Avoir accompli au minimum 30 heures de vol.
- Totaliser au minimum 15 heures de vol en double commande et au moins 6 heures en solo supervisé.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence

Subir avec succès les [examens théoriques](#) et pratiques prévus par arrêtés

Avoir passé la visite médicale auprès d'un [médecin agréé](#)

Brevet de Pilote Privé (PPL)

La licence de pilote privé (titre Européen appelé PPL) permet de voyager partout dans le monde et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Les conditions d'obtention sont :

- Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.
- Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence

Subir avec succès les [examens théoriques](#) et pratiques prévus par arrêtés

Avoir passé la visite médicale auprès d'un [médecin agréé](#)

VFR et IR

Les licences LAPL et PPL autorise à voler dans des conditions météorologiques permettant le vol à vue (Visual Meteorological Conditions, VMC) : on dit que le vol est " VFR " (Visual Flight Rules).

Pour voler dans des conditions météorologiques dégradées (Instrumental Meteorological Conditions, IMC) le pilote PPL (pas possible pour le LAPL) doit avoir la qualification de vol aux instruments dite " IR " (Instrument Rating), l'avion devant lui aussi être classé IR.

L'Aéro-Club d'Albertville assure uniquement la formation VFR. Par contre les pilotes brevetés VFR ont la possibilité de découvrir d'autres domaines du vol : voltige , vol en montagne , vol de nuit